

Les territoires enclavés au centre des débats : l'avenir des régions périphériques dans les Alpes

Position de la CIPRA

Les pays alpins comportent de nombreux territoires ruraux enclavés, qui représentent dans certains cas une part importante du territoire national. Les clivages socio-économiques sont importants d'un territoire alpin à un autre. Les acteurs politiques sont donc appelés à faire une distinction plus nette en fonction de la typologie des régions. Actuellement, le développement des pays alpins est caractérisé par un modèle d'urbanisation qui offre peu de perspectives aux régions de montagne à faible potentiel. Dans le sens de la cohésion sociale et de la responsabilité globale, il est important que les pays alpins et leurs collectivités territoriales prennent des engagements fermes sur l'avenir des territoires enclavés.

Des sommes considérables sont versées au titre de la péréquation financière par les centres aux territoires enclavés. Inversement, les territoires enclavés proposent de multiples ressources et services tels que des sources d'énergie renouvelable, de l'eau potable, mais aussi des espaces naturels ayant une grande valeur paysagère, récréative et biologique. Leur valeur financière est toutefois difficile à évaluer.

Trop souvent, on se demande si l'on peut se permettre, économiquement parlant, d'investir dans le développement des espaces ruraux. La question en elle-même est discutable. Une société ne peut pas « entretenir » ou « laisser tomber » une partie de son territoire et ses habitants selon des critères de rentabilité. La solidarité interrégionale doit s'exprimer par une péréquation financière et par des prestations dans les deux sens. De tels échanges sont indispensables à long terme. La seule question qui se pose est de savoir quels types de prestations sont durables et quelles compensations financières sont inutiles, voire même préjudiciables selon des critères écologiques, économiques et sociaux.

Au-delà de la politique régionale, la durabilité peut être ancrée dans toute une série d'autres domaines essentiels : l'agriculture, les forêts, les transports, la protection de la nature et de l'environnement. La meilleure solution est un aménagement intégré du territoire, avec une vision à 360 degrés.

1. **Intégrer les territoires enclavés !** Contrairement aux principes ancrés dans les constitutions et les législations, les pays alpins se dégagent de plus en plus de leur responsabilité vis-à-vis de l'ensemble du territoire national. Cette tendance doit être arrêtée. Les territoires enclavés doivent devenir une priorité politique.
2. **Des accords honnêtes entre le centre et les régions enclavées !** Les territoires enclavés structurellement faibles ont une grande valeur agricole et écologique. Ils approvisionnent entre autres les centres en énergies renouvelables et en eau potable. Ces territoires disposant en général d'un pouvoir économique réduit, nous considérons qu'une péréquation financière de la part des États alpins et de l'UE restera indispensable à l'avenir.

3. **Pas de subvention sans audit de durabilité !** Les subventions ou compensations financières sont souvent versées sans discernement, en se contentant de répéter ce qui avait été fait dans le passé. Ce type de politique entrave l'innovation et souvent ne favorise pas un développement équilibré au plan écologique, économique et social. Le système de subventions doit donc être entièrement réexaminé sous l'angle de l'efficacité et de la durabilité. Il est important ici de s'engager dans une démarche de capitalisation des expériences, et de développer et utiliser des moyens de contrôle appropriés, durables et efficaces.
4. **La participation fait la force !** La légitimité démocratique, l'efficacité, la transparence, la subsidiarité et la participation sont les piliers d'une bonne gouvernance. Une politique régionale durable s'appuie sur les forces et les potentiels écologiques, économiques et sociaux des régions de montagne. Dans le sens d'une « bonne gouvernance », il est donc indispensable d'impliquer dans la prise de décision politique toutes les forces qui s'investissent en faveur de la protection des Alpes et d'un développement régional durable. Les collectivités régionales et locales devront elles aussi participer plus fortement à la mise en œuvre des actions politiques et des recommandations scientifiques.
5. **Envisager le changement comme une chance !** Les processus de décroissance partielle dans les territoires enclavés ne doivent pas être évités à tout prix. Ils peuvent avoir également des effets positifs au plan écologique, social et économique. La croissance de la nature sauvage enrichit la biodiversité dans les Alpes et peut favoriser le tourisme. Lorsque, dans les territoires enclavés, on limite ou supprime l'exploitation de certains secteurs, pour en faire des zones semi-naturelles ou des zones de Wilderness, au bénéfice de l'ensemble de la société, la valeur ajoutée créée mérite d'être compensée sur le plan financier.
Pour que les processus de décroissance se passent dans de bonnes conditions, ils doivent être anticipés, et doivent être accompagnés et soutenus de façon active.

Schaan, juin 2011